

Zeitschrift:	Schweizer Archiv für Tierheilkunde SAT : die Fachzeitschrift für Tierärztinnen und Tierärzte = Archives Suisses de Médecine Vétérinaire ASMV : la revue professionnelle des vétérinaires
Herausgeber:	Gesellschaft Schweizer Tierärztinnen und Tierärzte
Band:	73 (1931)
Heft:	10
Rubrik:	Verschiedenes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 10.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

In den Nachkriegsjahren hat die Zucht edler Pelztiere auch in der Schweiz einen grossen Aufschwung genommen, so dass es wohl nicht verfehlt erscheinen dürfte, an dieser Stelle einmal auf die im Ausland stark entwickelte periodische Literatur aufmerksam zu machen. Ihr Zweck ist, die Züchter und Interessenten über alle einschlägigen Fragen zu unterrichten.

Mit der Farmhaltung und ihren unphysiologischen Lebensbedingungen haben auch die Krankheiten der Pelztiere eine Vermehrung erfahren. So kommt der praktische Tierarzt hin und wieder in die Lage, solche Tiere behandeln zu müssen. Die Diagnostik und Behandlung der Pelztierkrankheiten bietet aber häufig demjenigen Schwierigkeiten, der die Lebensweise und -gewohnheiten der Pelztiere nicht kennt. Ausserdem zeigen sich viele Erkrankungen bei den Haustieren und den noch als Wildtiere zu betrachtenden Pelztieren in gänzlich verschiedener Art und Weise, und zuletzt treten bei den Pelztieren eine Anzahl Krankheiten in den Vordergrund, die wir bei den Haustieren kaum kennen.

Während die Mehrzahl der über die Pelztierkrankheiten erschienenen Arbeiten in der tierärztlichen Literatur zerstreut sich finden, hat der „Deutsche Pelztierzüchter“ versucht, neben den rein tierzüchterischen und organisatorischen auch diese Probleme zusammenfassend, teils mehr in populärer, teils in wissenschaftlicher Form zu behandeln. Deshalb ist diese Zeitschrift für den Tierarzt, der sich mit der Pelztierzucht befasst, eine wertvolle Quelle neuer Erkenntnisse.

Saxer.

Verschiedenes.

Veterinärpolizeiliche Mitteilungen.

Stand der Tierseuchen in der Schweiz im September 1931.

Tierseuchen	Total der verseuchten u. verdächtigen Gehöfte	Gegenüber dem Vormonat zugemommen	Gegenüber dem Vormonat abgenommen
Milzbrand	4	—	7
Rauschbrand	54	7	—
Maul- und Klauenseuche	8	1	—
Wut	—	—	—
Rotz	—	—	—
Stäbchenrotlauf	806	—	489
Schweineseuche u. Schweinepest . .	166	—	60
Räude	4	4	—
Agalaktie der Schafe und Ziegen . .	21	—	2
Geflügelcholera	3	—	—
Faulbrut der Bienen	4	3	—
Milbenkrankheit der Bienen	7	3	—

Bureau der Gesellschaft Schweizerischer Tierärzte: Götzstrasse 9, Zürich 6.

Unser Kavalleriepferd und die Landwirtschaft.

Von J. Rüegg, Tierarzt in Winterthur.

Die ostschweizerischen Pferdeversicherungs-Genossenschaften rechnen mit einem jährlichen Verluste von ca. 7%, diejenigen des Kantons Bern mit einem solchen von nur 5% ihrer Bestände. Der Abgang durch Tod oder Dienstuntauglichwerden im Pferdebestande unserer Kavallerie beträgt nach meiner approximativen Berechnung 12% pro Jahr. Die Differenz dieser Zahlen muss auch dann noch zu Bedenken Anlass geben, wenn alle Nebenumstände berücksichtigt werden und dürfte eine Besprechung der Ursachen der relativ hohen Abgänge von Kavalleriepferden in unserem Fachorgan nicht abwegig sein.

Nach meiner Überzeugung werden viele dieser vorzeitigen Abgänge durch das Missverhältnis zwischen der Qualität der Kavalleriepferde und den derzeitigen Anforderungen in deren ausserdienstlichem Gebrauche in der Landwirtschaft verursacht.

Durch die Verwendung aller möglichen Maschinen in der Landwirtschaft sind die Anforderungen an die Leistungsfähigkeit der in diesem Wirtschaftszweige arbeitenden Pferde sehr stark gestiegen. Von der schädlichen Auswirkung dieser Mehrbeanspruchung wissen die Versicherungs-Genossenschaften zu berichten, weisen doch die früher als die besten Versicherungsobjekte bekannten Bauernpferde seit der allgemein gewordenen Verwendung von landwirtschaftlichen Maschinen eine wesentliche Steigerung der Verluste auf, trotzdem die Qualität dieser Pferde sich seither bedeutend verbessert hat.

Der Grossteil unserer Kavalleriepferde steht im „Zivilleben“ im Dienste der Landwirtschaft und wird von der vorerwähnten Erschwerung der Arbeitsverhältnisse, die sich in den Zeiten der sog. Stossbetriebe (Heuernte usw.) bis zur Überanstrengung steigern kann, getroffen. Dazu kommt noch, dass der verschärft wirtschaftliche Existenzkampf manchen Landwirt verleitet, sein temperamentvolles Dienstpferd ausser im eigenen Betriebe noch im Lohnfuhrwerk zu verwenden und ihm dabei Lasten zuzumuten, die normalerweise nur vom schweren Schrittpferde bewältigt werden. Auswüchse bezüglich des Gebrauches lassen sich leider durch die Inspektionen seitens der Schwadronskommandanten nicht restlos verhindern, da diese Art der ausserdienstlichen Überwachung viel zu lückenhaft ist.

Die Qualität unserer Kavallerie-Pferde hat mit den gesteigerten ausserdienstlichen Anforderungen nicht Schritt gehalten, besonders nicht in bezug auf Muskelmasse und Knochenstärke. Wir finden im Pferdebestande unserer Kavallerie viele leichte, sogar sehr leichte Pferde, die, auch wenn sie die Eigenschaften „edel und hart“ in noch so hohem Grade besitzen, den Anforderungen als Gebrauchs-pferde des Landwirtes nicht gewachsen sein können und in diesem Dienste vorzeitig verbraucht werden müssen. Seinem Dienstpferde

zuliebe kann der Landwirt seine Betriebsart nicht ändern, sanierend vermag hier nur der Bund einzugreifen, indem er bei der Beschaffung der Remonten den veränderten Verhältnissen in der Landwirtschaft durch Ankauf von Pferden Rechnung trägt, die nicht nur „edel und hart“ sind, sondern auch die Eigenschaft „schwer“ nicht vermissen lassen.

Die Aufgabe, die mit dieser Umstellung der Remonten-Einkaufskommission aufgebührdet wird, ist keine leichte und wird dieselbe kaum gelöst werden können ohne erhebliche Erhöhung des zur Verfügung stehenden Kredites und Aufsuchen weiterer Bezugsquellen. Deren Lösung aber wäre ein grösseres finanzielles Opfer wert, erhielte doch damit die Landwirtschaft im zukünftigen Kavalleriepferd einen ihren Anforderungen in allen Teilen gewachsenen Gehilfen, was zur Folge hätte, dass die Anmeldungen zum Dienste bei der Kavallerie seitens der Bauernsöhne wieder zahlreicher würden, was wiederum strengste Auswahl von Leuten ermöglichte, die nicht nur physisch für die Waffe taugen, sondern deren Charakter und wirtschaftliche Situation auch Gewähr bietet, dass sie die ihnen anvertrauten Pferde ausser Dienst einwandfrei halten. Diese Auswirkungen wären geeignet, die ausserdienstlichen Abgänge wesentlich zu vermindern, womit die Erhöhung der Ausgaben beim Einkauf der Remonten wenigstens teilweise ausgeglichen würden.

Zum Schlusse spreche ich die Erwartung aus, dass diese Ausführungen die Einleitung zu einer erspriesslichen Aussprache über die damit aufgeworfenen Fragen bilde, ist doch sicher mancher Kollege im Falle, aus der Fülle seiner Beobachtungen wertvolle Beiträge zur Abklärung derselben zu liefern.

Considérations

se rapportant à l'exposé de M. J. Rüegg, vétérinaire à Winterthour,
sur „Notre cheval de cavalerie et l'agriculture“.

Par le Dr. A. L. Ramelet, vétérinaire à Berne.

Anmerkung der Redaktion. Um die von Herrn J. Rüegg aufgeworfene Frage zu beantworten, haben wir uns in erster Linie an einen Fachmann gewendet, der in der Lage ist aus seinen Erfahrungen erschöpfende Auskunft zu geben. Herr Oberst Ramelet, der seit vier Jahrzehnten unsere Remontierung aus nächster Nähe verfolgen konnte und von 1920—28 als permanentes Mitglied der Remontierungskommission tätig war, hatte die Freundlichkeit diese Aufgabe zu übernehmen.

Cette étude soulève à nouveau une question dont la solution pratique est cherchée depuis longtemps déjà, sans pour cela avoir pu jusqu'à maintenant, être réalisée d'une façon absolument parfaite.

Avant de traiter les considérants relevant du problème envisagé, disons qu'il pourrait être exprimé et résumé comme suit d'après Mr. J. Rüegg.

a) Le matériel de nos chevaux de cavalerie ne suffit plus pour les exigences du travail civil auquel il est astreint. Ceci provient de ce qu'il est devenu trop léger, malgré la trempe et le sang qu'il accuse.

b) Pour remédier à ces constatations fâcheuses, il faudrait trouver de nouvelles sources d'achat et augmenter les crédits alloués actuellement pour obtenir des chevaux ayant plus de masse.

La tâche est ainsi nettement définie. Avant de nous prononcer sur la possibilité de la réaliser, examinons auparavant les causes qui s'y rapportent.

En raison du commentaire que nous en ferons ensuite, ils ont été classés en 7 groupes et pour en faciliter l'étude à nos camarades de langue française que le sujet pourrait intéresser, nous en donnerons une traduction libre, supposant aller ainsi au-devant des désirs exprimés par notre confrère.

1^o Les statistiques établies par les sociétés d'assurances chevalines concernant les réformes, accusent en %, pour les chevaux de la Suisse orientale, le 7%; pour ceux du canton de Berne, le 5%, alors que pour les chevaux de la cavalerie, il atteint le 12%. De telles constatations ne doivent pas laisser la corporation vétérinaire indifférente, aussi paraîtrait-il utile d'ouvrir une discussion générale à ce propos, dans une de nos publications professionnelles.

Mr. J. Rüegg, nous dit être convaincu que ces réformes prématurées sont attribuables à la disproportion existant entre la qualité des chevaux de cavalerie et les exigences actuelles auxquelles ils sont astreints pour les besoins agricoles en dehors du service.

2^o Depuis que pour l'agriculture, l'emploi de machines de tous genres s'est généralisé, le travail des chevaux employés à leur traction, s'est considérablement augmenté.

3^o Quant à l'influence nuisible dont ce travail excessif est la cause, les sociétés d'assurances chevalines sont les mieux placées pour le constater. Les chevaux de campagne qu'elles considéraient autrefois comme les sujets dont l'assurance offrait le moins de risques, donnent lieu à des réformes nombreuses, depuis l'emploi général des machines agricoles et cela bien que la qualité de ces chevaux se soit considérablement améliorée.

4^o La plupart de nos chevaux de cavalerie sont en mains d'agriculteurs, or pour les motifs précités — aggravation du travail dans les exploitations agricoles — et ceci tout particulièrement pendant les périodes de presse (fenaisons par ex.) se trouvent souvent exposés au surmenage. Il faut encore ajouter à cette constatation fâcheuse, que par suite de la lutte pour l'existence dont l'acuité se fait de plus en plus sentir, maint agriculteur n'hésite pas, en plus des travaux agricoles auxquels il soumet son cheval de cavalerie, à l'utiliser encore pour des voiturages et transports dont la charge serait plus que suffisante pour des chevaux de trait lourd.

Ces abus auxquels les chevaux sont soumis, ne sauraient être

entièrement écartés par les inspections des commandants des unités, ce mode de surveillance des chevaux en dehors du service offrant trop de lacunes.

5^o La qualité des chevaux de cavalerie, tout particulièrement en ce qui a trait à leur masse et ossature, n'a pas suivi une progression égale à celle prise par les exigences auxquelles ils sont soumis hors de service. On en rencontre beaucoup de légers, même de très légers et bien qu'ils puissent posséder des qualités de sang et de trempe à un haut degré, ils n'ont pas en suffisance celles nécessaires au cheval d'agriculture, aussi doivent-ils inévitablement subir une usure prématuée, lorsqu'ils sont soumis à ce travail.

6^o Malgré l'attachement que l'agriculteur témoigne à son cheval de service, il ne peut néanmoins songer pour lui, à changer son genre d'exploitation rurale, seul l'Etat est à même d'apporter le remède nécessaire, en tenant compte lors des achats de remontes, des transformations survenues en agriculture, en choisissant non seulement des chevaux ayant du sang et de la trempe, mais en veillant en outre à ne pas négliger la qualité de la masse.

7^o La tâche imposée à la commission de remonte par cette modification qu'elle aura à apporter dans le choix des remontes, ne sera pas facile, aussi ne pourra-t-elle être résolue sans une augmentation importante des crédits alloués actuellement, de même que par la recherche de nouvelles sources d'achat. Sa bonne réalisation justifierait un gros sacrifice financier, puisque l'agriculture obtiendrait ainsi avec le cheval de cavalerie de l'avenir, un serviteur propre à suffire à toutes ses exigences.

Ceci aurait encore pour conséquences, d'engager à nouveau, de nombreux fils d'agriculteurs à demander leur incorporation dans la cavalerie ce qui permettrait de ne plus choisir les postulants utiles à l'arme par leur physique seulement, mais ceux aussi dont le caractère et la situation financière, offrent la garantie qu'ils seront à même d'entretenir en parfait état le cheval qui leur sera confié hors de service.

Ces mesures étant propres à réduire dans une forte proportion le nombre des réformes constatées en dehors du service, permettraient ainsi de diminuer, tout au moins en partie, l'augmentation des crédits devenus nécessaires pour les achats de remontes.

Ouvrons maintenant une paranthèse.

Le principe choisi en Suisse pour nous permettre d'assurer à l'armée la cavalerie qui lui est nécessaire, a été de confier au cavalier son cheval d'armes, une fois son instruction militaire terminée. Pour une armée de milices comme la nôtre, c'était le seul moyen à choisir pour éviter à l'Etat d'avoir à subvenir à l'entretien permanent de tous les chevaux destinés à la cavalerie. De plus comme l'exercice de l'équitation doit être pratiqué d'une manière suivie pour maintenir les cavaliers en forme, ceci est facilement réalisable

puisque chaque dragon ou mitrailleur a la libre disposition de son cheval d'armes à son domicile.

Comme on ne pouvait espérer trouver le nombre des cavaliers nécessaires disposés à entretenir un cheval dans le seul but de faire de l'équitation, il a fallu leur offrir certains avantages pour les engager à entrer dans la cavalerie. Ce fut tout d'abord celui de pouvoir obtenir un cheval à un prix très modique, puis de pouvoir l'utiliser aussi à certains travaux comme cheval d'attelage. Ces conditions devaient nécessairement engager tout d'abord les agriculteurs à choisir cette arme puisque les exploitations rurales nécessitent l'emploi de chevaux d'attelage. Si à côté d'eux nous trouvons nombre d'artisans qui ont aussi choisi cette arme, il en est pour eux de même, car leur genre d'activité civile les oblige à entretenir un cheval d'attelage. Ce ne fut donc qu'une exception lorsque le cavalier a considéré son cheval de cavalerie comme exclusivement réservé pour le service de selle. Lorsque le cas s'est présenté, il se rapportait généralement à des cavaliers domiciliés dans les villes ou disposant d'une aisance suffisante pour se permettre ce luxe. Néanmoins le développement de la traction automobile a eu pour conséquence de réduire dans une forte proportion les cavaliers pouvant se ranger dans cette catégorie. Il en est résulté que depuis lors, c'est tout spécialement dans la population agricole, que la cavalerie a pu trouver les hommes nécessaires à ses effectifs.

Cette obligation permet d'envisager combien le problème de trouver un cheval apte à deux services aussi dissemblables, selle et agriculture, était difficile à résoudre, car il est de toute évidence que le cheval de cavalerie ne saurait être en même temps un parfait cheval de labour. Pour le premier les qualités nécessaires en tout premier lieu sont le sang, le tempérament, la résistance et les allures. Pour le second, la masse, la force et la docilité. Or pour obtenir un type de cheval réunissant ces qualités à un degré égal, ceci est une impossibilité absolue, si non à un titre tout à fait exceptionnel et qui alors doit se payer à un prix inabordable. C'est donc dire que l'on se trouve obligé de sacrifier dans la qualité à rechercher pour le cheval de selle, soit une part de celles qui lui sont nécessaires comme cheval d'armes, soit dans celles dont le cheval d'agriculture ne saurait se passer. Le fait-on pour le premier, c'est l'armée qui en pâtira au bénéfice de l'agriculture, si au contraire on sacrifie celles du second, ce sera l'agriculture qui en souffrira et l'armée qui sera avantageée.

Ceci est tellement vrai que si l'on se reporte aux périodes d'achat de remontes dont la série fut close en 1920 – la période de 1914 à 1918 exclue, car ce fut alors un régime d'exception – on peut dire que les remontes de cette époque furent celles les mieux appréciées de nos dragons agriculteurs. Le modèle choisi alors était par moitié acheté en Allemagne et en Irlande. Si les allemands faisaient figure de bons chevaux d'attelage tout en possédant des qualités de che-

vaux de selle, les irlandais d'alors pouvaient par contre se ranger dans la classe des chevaux plutôt communs et dont les aptitudes comme chevaux de selle n'étaient pas de premier ordre, ceci bien entendu à part un certain nombre d'exceptions.

Pour celui qui à l'époque a suivi d'un peu près notre matériel, il se souviendra combien le corps des instructeurs de la cavalerie émettait d'amères plaintes au sujet du matériel dont il avait à assurer le dressage, lui reconnaissant trop peu de qualités comme cheval d'armes. Si ces plaintes étaient formulées avec une grande réserve et n'ont jamais été exprimées ouvertement, il faut l'attribuer au fait que l'acheteur général de cette époque était le Colonel Bachofen, ancien instructeur de la cavalerie, considéré comme excellent dresseur et qui de plus possédait en sa qualité de vétérinaire, une autorité supérieure incontestée en matière hippique, sur tous ses anciens camarades de l'instruction, aussi ces derniers étaient-ils envers lui d'une prudence excessive pour la critique du matériel qu'il achetait. Le Colonel Bachofen avait pris pour ligne de conduite d'acheter le cheval propre au service du dragon campagnard, suivant sa manière de voir ceux qu'il achetait répondait à cette exigence et avec les crédits dont il disposait il estimait ne pouvoir trouver mieux pour une armée de milices. Il admettait que certains cavaliers pouvaient désirer mieux comme chevaux de selle, en cas pareil ils avaient la faculté de se remonter dans le commerce, mais à un prix bien supérieur à celui fixé pour nos remontes et donner ensuite en dressage à la cavalerie le cheval choisi, conformément aux prescriptions se rapportant à l'ordonnance sur les chevaux de cavalerie.

Depuis lors les chevaux allemands faisant défaut et leur prix étant supérieur à celui payé pour les irlandais, d'autres sources d'achat ont été créées et pour tenir compte des désirs exprimés par la cavalerie, des chevaux accusant plus de sang que précédemment ont été choisis.

N'oublions pas qu'à l'époque du Colonel Bachofen, les exigences réclamées du cheval de cavalerie n'étaient nullement comparables à celles de l'heure actuelle. Le développement du sport hippique s'étant considérablement généralisé, il a fallu pour se permettre d'affronter les épreuves publiques dans les nombreux concours hippiques organisés dans les différentes régions du pays, pouvoir compter sur un véritable cheval d'armes et non pas sur un cheval d'attelage. Relatons en outre que cette préparation aux concours ne laisse pas non plus d'être une question excessivement délicate, car celle exige du cavalier qui s'y adonne, des qualités exceptionnelles pour être conduite à bonne fin, pour éviter que le cheval qui y est astreint n'en pârisse comme c'est malheureusement trop souvent le cas, entraînant ainsi la réforme prématurée des chevaux.

Revenons maintenant aux causes énoncées par Mr. Rüegg aux-quelles il faut attribuer l'usure prématurée de nos chevaux de cavalerie.

1^o L'usure moindre des chevaux de campagne comparée à celle des chevaux de cavalerie s'explique tout d'abord par le fait que le cheval accusant moins de sang se dépensera en proportion moindre que celui de cavalerie, surtout si ce dernier est utilisé pour des travaux pour lesquels son type devrait d'emblée l'exclure. Astreint à de lourds voiturages ou aux travaux pénibles de la ferme, il subira une usure d'autant plus rapide qu'il accusera plus de sang et de tempérament.

Qu'une disproportion puisse exister entre ce que le cavalier est en droit de demander de son cheval de cavalerie et les travaux auxquels il l'astreint effectivement, se rencontre malheureusement encore fréquemment, lors même que les dispositions relatives aux chevaux de cavalerie ont prévu que le travail auquel ils peuvent être soumis, ne doit pas être tel que leurs qualités comme chevaux d'armes eussent à en souffrir.

2^o Que la généralisation des machines agricoles de tous genres utilisées dans les exploitations rurales puissent aussi avoir contribué à une usure rapide de nos chevaux de cavalerie, ne fait aucun doute, car plus le cheval accusera de tempérament, d'énergie, de trempe et de sang, plus difficile sera son emploi à l'attelage de machines agricoles souvent bruyantes, propres à l'exciter outre mesure, alors qu'il devrait justement marcher à une allure absolument tranquille et régulière, pour le meilleur rendement de la machine.

3^o Pour ce qui se rapporte aux constatations relatives à l'influence nuisible du travail excessif auquel les chevaux sont soumis, faites par les sociétés d'assurances chevalines, il faut admettre puisque le matériel de nos chevaux indigènes qui s'est amélioré en souffre aussi, que c'est un abus général de tous les chevaux. Or la qualité insuffisante que l'on se plaît à reconnaître à nos chevaux de cavalerie ne saurait être considérée comme seule fautive.

4^o Si nos chevaux de cavalerie sont exposés au surmenage chez nos cavaliers, non seulement du fait des travaux auxquels ils sont soumis à la ferme, mais aussi parce que l'on abuse d'eux pour des voiturages, leur qualité ne saurait en être rendue responsable mais bien le service insuffisant se rapportant à leur surveillance hors de service. Il est évident que ce service ne saurait être parfait en tous points, car la compétence pour en juger peut parfois faire en partie défaut aux organes chargés de procéder aux inspections. Dans tous les cas, elles devraient toujours s'opérer sans avertissement préalable au cavalier et tout particulièrement s'attacher à un contrôle minutieux non seulement des conditions de travail et de logement des chevaux, mais aussi de celles se rapportant à leur affourragement. Les mauvaises années de fourrage, de même que les maladies infectieuses qui ont contaminé certaines régions du pays, furent aussi la cause de la recrudescence constatée dans les réformes prématurées de nos chevaux.

5^o Que la qualité des chevaux de cavalerie n'ait pas suivi une progression égale à celle des travaux auxquels ils sont soumis chez les cavaliers, est un grief plus facile à énoncer qu'à pouvoir en trouver le remède.

Comme nous l'avons déjà relaté d'autre part, le cavalier a eu jusqu'en 1920 des facilités plus grandes pour trouver un cheval répondant à ses besoins comme agriculteur. Les chevaux d'alors étaient en partie des allemands du nord qui avec l'âge devenaient d'excellents chevaux d'attelage, les irlandais plus communs que ce n'est le cas maintenant, s'accoutumaient aussi plus facilement aux différents services de trait. Or ne pouvant plus trouver en Allemagne le nombre de chevaux nécessaires et dans tous les cas, pas aux prix alloués actuellement pour les achats de remontes, la commission de remonte s'est vue forcée d'augmenter le nombre de ses achats en Irlande et pour cela de recourir à d'autres marchands que ceux qu'elle possédait déjà. Ceux choisis à cet effet, résident dans le Sud de l'Irlande, or s'il est avéré que les chevaux irlandais du nord et du centre de l'île, accusent des qualités de sang et d'origine moins confirmées, ceux provenant du sud, sont au contraire pour la plupart des chevaux de sang dans toute l'acception du terme.

De là provient que l'on trouve actuellement plus de chevaux légers qu'autrefois parmi nos remontes. En achetant le sang, il faut toujours craindre le danger de tomber dans le léger, car la masse et le sang sont des qualités qui, si elles ont lieu d'être recherchées, ne peuvent s'obtenir sans les payer fort cher. Que beaucoup de chevaux légers ne possèdent pas suffisamment de qualités pour en faire des chevaux d'agriculture, cela ne fait aucun doute pour chacun, que par contre ils puissent faire d'excellents chevaux d'armes, les succès qu'ils ont acquis en service avec les unités de la cavalerie et dans nos réunions sportives le prouvent à l'évidence. Nous nous retrouvons ici, placés devant le dilemme fatal, ou bien acheter des chevaux aptes à faire des chevaux de cavalerie, ou acheter des chevaux ne répondant qu'imparfaitement à ce but, en se contentant de chevaux à deux fins, aptes aux besoins de l'agriculture. C'est aux instances responsables de la préparation et de la mise en état de notre armée pour la tâche qu'elle peut être appelée à accomplir, à se prononcer et à dire si elles peuvent prendre la responsabilité d'une pareille mesure.

6^o Que le dragon agriculteur ne puisse par sollicitude pour son cheval trop léger, changer le mode de son exploitation rurale afin de ne pas l'exposer à une ruine prématurée, est sans autre admissible, mais lorsqu'il se trouve placé devant une semblable éventualité, il devrait se dire qu'il en est le premier responsable, car lors de la mise de son cheval de service, il savait déjà à quel travail il le soumettrait chez lui, or rien ne l'empêchait de porter son choix sur un cheval plus étoffé, catégorie de chevaux dont il se trouve encore heureusement un nombre respectable parmi les remontes actuelles.

A ce moment-là le jeune cavalier a souvent supposé pouvoir trouver dans son cheval d'armes, un outil propre à tous les services, selle, concours, voiture, gros trait, etc. Reconnaissant ensuite l'erreur commise, c'est au malheureux cheval a en supporter toute la responsabilité. Ajoutons encore, que d'année en année, les exigences réclamées des chevaux de cavalerie tendent à prendre une proportion inquiétante, dans tous les cas elles ne sont plus du tout en rapport avec ce qu'elles étaient autrefois.

7⁰ Acheter plus de masse et plus d'os, est aussi un conseil plus aisé à donner qu'à suivre, car si la commission de remonte ne veut pas risquer en cherchant à se conformer à ce désir de tomber dans le cheval commun, elle devra en tout premier lieu disposer de crédits tels que ce serait illusoire de compter pouvoir les obtenir à une époque où le budget militaire est l'objet de demandes de restrictions de plus en plus fréquentes.

Le cheval de sang, ayant du poids, des allures, bien fait et correct comme on le désire, est un sujet de grande classe et de grand prix sur le marché des chevaux et cela n'importe dans quel pays d'élevage où il peut se rencontrer; ce cheval est en outre pour ainsi dire une exception, or pour en trouver environ 1200 chaque année comme il le faut pour remonter notre cavalerie, on peut se demander quelle serait la personnalité qui voudrait ou pourrait assumer une tâche pareille.

N'oublions pas non plus, que tous les pays qui sont nos voisins, ont diminué dans une large mesure leurs effectifs cavalerie, jusqu'à maintenant cela n'a pas été le cas pour nous, or demander de nouveaux crédits pour améliorer le matériel chevaux de cette arme, risquerait tout d'abord de voir s'élever des demandes pour en réduire les effectifs déjà considérés comme très onéreux pour notre budget et d'affecter à la 5^{ème} arme, les économies réalisées de ce fait.

Quant à savoir si actuellement le recrutement dans l'arme de la cavalerie peut laisser à désirer en ce qui concerne le caractère des hommes et leur situation financière, nous ne jugeons pas utile de nous attarder longuement à la solution de pareille question. Les prescriptions se rapportant au recrutement de l'arme sont assez précises pour permettre aux organes qui en sont chargés, de choisir parmi les candidats les mieux qualifiés pour cela, tant au point de vue de leur situation de fortune qu'en celle de leur état physique.

Il ne faut pas oublier non plus, que le cavalier a joui longtemps chez nous d'une faveur exceptionnelle par rapport aux autres armes, puisqu'il trouvait la possibilité d'acquérir pour une somme excessivement modique un cheval dont il devenait par la suite possesseur, pour ainsi dire sans bourse délier. Cet avantage faisait de la cavalerie une arme très recherchée. Les nouvelles dispositions allouant à l'Etat de façon définitive, le montant de la demi-estimation du cheval payée au moment de l'achat et qui autrefois était remboursée par annuités peuvent avoir incité nombre de jeunes gens à délaisser

la cavalerie. A cela il faut encore ajouter les changements survenus dans les conditions de transports, véhicules et routes. Pour nombre d'agriculteurs cavaliers, dont le cheval d'armes était autrefois considéré à la ferme comme un serviteur préféré, duquel on réclamait seulement un travail de voiture facile, il a été avantageusement remplacé par l'automobile. La vitesse ainsi gagnée fut une des causes de cette préférence donnée à ce mode de transport, puis le danger auquel étaient exposés les chevaux du fait du revêtement moderne des routes, y a aussi fortement contribué.

A notre avis c'est à ces conditions diverses qu'il faut attribuer le déficit constaté – s'il existe réellement – dans le recrutement de la cavalerie.

Y remédier en achetant un cheval de cavalerie ayant plus de masse et d'os vraiment apte à ce service, nous supposons avoir démontré suffisamment l'impossibilité d'obtenir les crédits nécessaires pour résoudre ce problème, comme celle de pouvoir trouver le nombre des chevaux pour combler nos effectifs.

Attendre de ce moyen si le Gouvernement y donnait son adhésion, une certaine réduction des pertes occasionnées par les réformes qui deviendraient moins nombreuses, nous laisse assez sceptique sur le résultat espéré, car les conditions de l'existence pour les cavaliers agriculteurs ne seraient guère changées pour cela.

Mieux vaut chercher à tirer du système actuellement en vigueur pour l'achat de nos remontes, le meilleur parti possible.

A cet effet, chercher à rendre l'homogénéité du modèle choisi aussi parfaite que possible, ceci étant nécessaire pour le travail en commun dans les unités, veiller de façon absolument stricte à refuser tout cheval trop petit et trop léger et cela sans pitié, ne pas admettre des chevaux au-dessous de la norme prévue par les règlements et qui devrait être fixée à un minimum de 1,55 cm au garrot, sans supercheries de fers munis de branches épaisses, de sabots non parés depuis des mois, ou d'erreurs dans la façon de toiser; veiller de même à refuser tout cheval dont la ligne du dessus laisse à désirer, tous les chevaux longs et bas du dos dont l'attache du rein est mauvaise sont exposés sous nos paquetages et nos hommes à une ruine prématurée. Puis tout particulièrement ne pas admettre de remontes au-dessous de 4 ans au moment de l'achat, et en disant 4 ans, il faut entendre que ces chevaux auront réellement cet âge et non celui qu'une mâchoire maquillée peut présenter lors de son examen.

Comme nous l'avons dit au début de ce commentaire, la tâche consistant à trouver un cheval apte au service de la cavalerie – en spécifiant que nous ne voulons pas parler d'une infanterie montée – comme certains pourraient le désirer, est une œuvre de longue haleine, exigeant des connaissances approfondies et dont la réussite est vivement désirable. Pour en trouver la solution pratique, compatible avec nos ressources, exigences et moyens actuels, elle restera toujours à notre avis, un problème très ardu.